

LEYVILLER INFO N°30

Tel: 03 87 05 03 65 - Fax: 03 87 05 03 69

E-mail: mairiedeleyviller@wanadoo.fr

Site: https://leyviller.fr





Juillet 2021

Bulletin édité par le conseil municipal

Chers concitoyens

Sommaire

Le mot du maire Page 2

La vie du village Pages 3 à 7

- Les PompiersPage 8
- L'Ecole Pages 9 à 12
- L'ASL Page 13

-L'APCL Page 14

Décisions du CMPages 15 et 16

Infos divers
Pages 17 à 20

L'état sanitaire de notre pays s'améliore considérablement, mais restons prudent tout en respectant les gestes barrières.

Les travaux d'assainissement sont terminés dans notre village, sauf dans la rue Saint Jean où il reste encore quatre maisons à raccorder au réseau. Elles le seront dès que la météo y sera favorable.

Le réseau fibre optique a été déployé dans l'ensemble du village et mis en service le 9 juillet. Désormais chacun peut souscrire un abonnement, dans un premier temps exclusivement chez Orange et d'ici la fin de l'année le réseau sera ouvert aux autres opérateurs.

La phase finale de l'aménagement des voiries des rues des Roses, Jardins et Lilas est déjà programmée et le marché a été attribué à l'entreprise MAEVA.

Nous avons également lancé une étude pour la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public par des lampes à Leds. L'étude a été confiée à MATEC (Moselle Agence Technique) de Metz. Les différentes demandes de subvention seront faites à l'automne.

Pendant les vacances d'été, l'école sera raccordée à la fibre optique et le réseau informatique sera entièrement revu pour la rentrée de septembre. Nous avons également commandé 15 tablettes avec clavier dans le cadre d'un programme classe mobile (Fus@ee) en partenariat avec le département de la Moselle et l'éducation nationale.

Sur ces quelques mots, je vous souhaite de bonnes vacances d'été sans oublier les gestes barrières.

Le Maire : BALLIE Daniel



La vie du village

En ce début d'année, nous avons dû faire face à une belle offensive hivernale. Ce ne sont pas moins de 30 cm de neige qui sont tombés en l'espace de quelques heures et qui ont métamorphosé le paysage. Que du bonheur pour les enfants.



Notre ouvrier communal en action.





Quelle désolation! Il est inadmissible que des personnes prennent nos abords de forêts pour des décharges à ciel ouvert. Ce n'est pas un, ni deux mais des dizaines de pneus qui ont été déversés par des personnes sans scrupule et non écoresponsables. Nous nous interrogeons: mais quelle terre laisserons-nous à nos enfants, petits-enfants!



Bien que nous étions, cette année encore, limités dans nos sorties et nos déplacements en raison de la situation sanitaire, la famille « Lapinou » était bien au rendez-vous pour égayer le paysage en attendant les fêtes de Pâques.

Hélas, suite à des dégradations volontaires, nous déplorons la perte d'un membre de cette famille.





Ça y est. C'est fait. Désormais tous les foyers qui en avaient fait la demande sont équipés du boitier de raccordement à la fibre.

Prochaine étape : ouverture commerciale de la fibre optique par l'opérateur internet présent actuellement sur le réseau.

« Tout vient à point, à qui sait attendre ».

Et oui! Comme vous pouvez le constater, nous avons eu la chance d'avoir la visite d'une cigogne. Serait-ce là un bon présage pour notre petit village? D'après la légende, n'est-ce pas elle qui apporte les bébés?



Des enfants de Leyviller participent ou ont participé à un jeu sur facebook intitulé « Trouve ton galet ». Ce jeu consiste à décorer des galets, puis de les cacher dans le village. A charge aux enfants de les chercher, de publier sur Facebook leur découverte puis de les cacher à nouveau.



Le galet qui figure sur cette photo a été découvert par l'ouvrier communal dans la jardinière devant le monument aux morts, lors de la plantation des fleurs. Bien entendu il a joué le jeu et l'a recaché.



« On ne change pas une équipe qui gagne ». Cette année encore, Jean-Luc, Anne-Marie et Daniel ont secondé le responsable fleurissement, Denis Wagner, lors de la plantation des fleurs aux abords de la mairie, de l'église et de l'école.





Suite à un essaimage, nous avons fait appel et proposé à notre apicultrice locale, Madame BLAISE Sabine, de récupérer l'essaim.

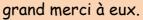


Cette année encore, nous avons dû faire face à l'invasion et la prolifération des chenilles processionnaires avec tout que cela comporte comme désagréments. Pour couronner le tout, un autre de chenille type s'attaquant au sapin bleu a fait son apparition et ceci même à proximité des habitations.





De nos jours, lors d'un décès, de plus en plus de personnes optent pour la crémation. Aussi, afin de pouvoir, à l'avenir, faire face à la demande, nous avons décidé d'agrandir le Columbarium. Ces travaux, dans le but de réduire les coûts sont réalisés conjointement par « les pompes funèbres Goetschel » de Puttelange-aux-Lacs, et par l'équipe constituée de Jean-Luc, Denis et Daniel. Un





Les pompiers

Des futurs chefs d'équipe en formation

Ce premier semestre a été l'occasion pour 4 d'entre nous de se former aux compétences de chef d'équipe incendie.

A l'issue, ils seront capables de choisir la bonne technique d'extinction d'un incendie en fonction de sa nature afin d'être le plus efficace possible et d'agir en toute sécurité.

Et s'ils ont réussi leur examen, ils seront nommés au grade de caporal!



Visite du commandant de Compagnie

Le 22 mai dernier, le Commandant OBERHAUSER Matthieu, Commandant de la 2ème Compagnie d'Incendie et de Secours Forbach - St-Avold, nous a remis notre fanion de centre lors d'une cérémonie qui s'est tenue devant la caserne. Il s'agit de notre nouveau drapeau qui nous accompagnera et nous représentera pour chaque cérémonie officielle.

S'en est suivi un temps d'échanges au cours duquel nous avons pu évoquer les évolutions passées et à venir au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours, faire le point sur les projets en cours et futurs.





Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter:

Adjudant-Chef IMHOFF Jérôme (chef de centre): 06.74.18.04.98

Sergent-Chef NICOLAY Thomas (adjoint): 06.43.69.84.36

IMAGINE TON CADRE DE VIE IDÉAL

CARNET DE PRÉSENTATION



Classe de CM1-CM2

Mme DIVERSIN Concours 2020-2021

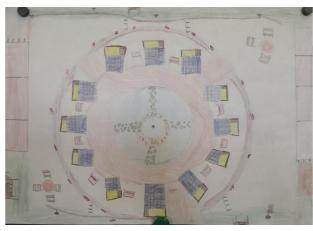
I. Idées principales de la maquette

Pour nous, notre cadre de vie idéal c'est <u>la nature en milieu rural</u> et son respect. Il fallait moins de pollution dans notre village, c'est pour cette raison que nous avons mis au point des panneaux solaires, des éoliennes et une filtration des eaux. Nous avons créé des espaces de rencontres et des lieux conviviaux. Le village dispose de ressources telles que des commerces, une coopérative agricole qui permet la revente en circuit court auprès des habitants et des villes voisines, ainsi que l'approvisionnement des cantines et du marché local. L'éducation nous a également préoccupée, c'est pour cela que nous avons construit une école, une médiathèque, un musée naturel et une ferme pédagogique. Pour les soins à proximité, nous avons une maison de santé, une pharmacie et une caserne de pompiers, car nous avons pensé à la santé et à la sécurité des habitants. Nous voulions faire en sorte que les enfants et les adultes puissent se divertir et se reposer grâce à un centre de loisirs, une aire de jeux, une forêt à proximité pour les balades et une salle de spectacles.

Les axes routiers s'arrêtent à l'entrée du village où il y a des parkings. À l'intérieur, on ne peut s'y déplacer qu'à vélo sur les pistes cyclables, ou à pied. Le but est de réduire la pollution.

II. Quelques étapes de réalisation















III. Détail des éléments importants

Les maisons d'habitation. Elles disposent :

- d'une serre intérieure qui permet de cultiver tout au long de l'année ainsi que de développer des fruits exotiques.
- d'un jardin individuel avec un potager disposant d'un système de récupération d'eau de pluie pour être arrosé.
- d'une récupération de l'électricité par des panneaux solaires et des éoliennes placés dans le village.
- d'une arrivée de l'eau filtrée venant tout droit de la source du village.

La coopérative agricole et la ferme pédagogique

- revente directe des fruits et légumes auprès des habitants et des villes voisines, de la cantine et des commerces.
- ressources venant des animaux (lait, laine, viande ...) et des champs agricoles (céréales...).
- possibilité de la visiter et d'aider les agriculteurs, les fermiers.

L'étang :

- système de filtration de l'eau grâce à des galets.
- l'eau filtrée part dans des tuyaux souterrains en direction des habitations et des terres agricoles.
- un toboggan aquatique.

L'école :

- terrain de foot pour la récréation et complexe sportif pour l'EPS, cantine avec produits locaux.

Le mur végétal :

- mur anti-bruits composé de végétation.
- support pour panneaux solaires (vers les habitations, commerces et éclairage public).

Le musée végétal :

 situé dans la forêt, il permet de connaître les différentes espèces de la faune et de la flore sauvage.

La piste cyclable :

- plus écologique que les voitures, accès moins polluant vers le village.
- les voitures ne peuvent entrer dans le village, d'où les parkings à l'entrée.

Le kiosque:

- se rencontrer, se détendre, il est entouré d'eau et de chemins en galets pour y accéder.
- c'est la place centrale du village, lieu de représentations et de grandes annonces (par le maire par exemple).

Les commerces :

- source d'emplois pour les habitants.
- vente de produits locaux.

La forêt :

- pont en bois pour y accéder, elle permet de faire des balades au cœur de la nature.
- source, cascade et toboggan.

Une seule sortie le 5 juillet

Une randonnée pédestre de 6km avec un guide à La carrière de Freyming Merlebach. On a pris le déjeuner au cinéma puis on a regardé le film Poly.







Les maternelles ont fait un circuit autour de l'étang à Hoste avec un guide puis ils sont allés au cinéma voir le film Les Bouchetrous.



Le tout sous la pluie mais elle n'a pas été dérangeante c'était agréable de passer une matinée dans la nature. Les élèves étaient ravis.

L'ASL

Pour cette année encore difficile où toutes les courses auxquelles nous aurions dû participer, ont été annulées à cause de la pandémie, mais le corona virus n'a pas eu raison de notre enthousiasme et notre détermination. Plusieurs d'entre nous ont

décidé de s'entraîner et organiser leurs propres défi-

Suite à l'annulation de Metz mirabelle du mois d'octobre 2020, Morgan Siwanyzc à bouclé en 3h34 ses 42,195 km autour des étangs de Remering les Puttelanges, Holving et Diffenbach les Puttelanges.



Pour l'année 2021, nombreux sont ceux qui c'étaient inscrits au marathon et semi marathon de Cheverny le 11 avril. Malheureusement ils ont également été annulés. Les coureurs sont restés motivés et malgré la restriction de déplacement ils ont décidé de courir leurs courses sur la petite route de St Jean. Le club les a soutenus en montant un ravitaillement devant l'étang de Scarito.

Nous tenons à féliciter Marie Felt, Nadège Grévin et Anne Bischoff pour avoir bouclé leur marathon ainsi que Audrey Lepage, Aline Stepien, Morgan Siwanyzc et Frédéric Klam pour leurs semi marathon. Merci aux supporters qui sont venus les encourager et qui pour certains ont même parcouru quelques kilomètres avec eux.



Notre assemblée générale se tiendra au foyer le 05 septembre à 11h, pour ceux qui souhaitent participer à la vie du club, ils sont les bienvenus. L'ASL vous souhaite de bonnes vacances.

L'APCL



A cette occasion toutes les personnes présentes ont rendu un hommage mérité à Robert Gniech, ancien membre de l'association récemment disparu. Robert s'est toujours montré d'une humeur égale et d'une gentillesse envers tous. Un lâcher de ballons a été effectué en cours de journée.

L' APCL a profité d'une amélioration des restrictions sanitaires pour reprendre contact avec ses membres en proposant le dernier samedi de juin une marche suivie d'un barbecue qui a rassemblé environ 70 personnes.





SEANCE DU 26 FEVRIER 2021

<u>le Conseil Municipal :</u>

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 4 parcelles 169 et 170 immeuble sis 1 rue des lilas à Leyviller
- Section 4 parcelles 139, 129 et 141 appartement sis 5 rue des roses à Leyviller
- procède aux modifications du budget primitif 2020 ci-dessous afin de régulariser le compte 6451 (URSSAF):
- Dépenses de fonctionnement chapitre 022 dépenses imprévues : 900 €
- Dépenses de fonctionnement chapitre 012 compte 6451 (URSSAF): +900 €
- valide le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours pour une période de 3 ans (2021/2024), conformément à l'organisation proposée par le conseil d'école lors de sa réunion du 18 février 2021, avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h.
- Afin d'éviter tout conflit d'intérêt et après en avoir délibéré avec 10 voix pour et 1 abstention (le Maire) le conseil municipal désigne M. WAGNER Denis adjoint au Maire délégué à l'urbanisme pour signer le permis de construire de M. Ballié Yannick. Le permis de construire n'ayant pu être déposé en 2020 il y a lieu de reprendre une délibération pour 2021.

SEANCE DU 19 MARS 2021

le Conseil Municipal:

- approuve :
- le compte de gestion 2020, établi par le receveur municipal, à l'unanimité
- le compte administratif 2020, établi par la commune, avec 9 voix pour et 1 abstention (le Maire).

Les deux comptes présentent les mêmes résultats à savoir

Section de fonctionnement

Dépenses 217 455, 55 € Recettes 297 322,21 €

Section d'investissement

Dépenses 245 683,78 € Recettes 275 663,01 €

Résultat de clôture 109 843,89 €

- la commune de LEYVILLER ne souhaite pas le transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le conseil municipal de Leyviller

S'oppose au transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme » à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui aura lieu au 01/07/2021.

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

le Conseil Municipal :

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation M 14 2020 comme suit :
 Montant à affecter
 309 492, 04 €

Excédent reporté sur 2021 (002)

309 492, 04 €

- Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021. L'Etat a décidé de garantir l'équilibre des ressources communales par :
- Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes
- La mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage
 Le Maire propose de maintenir la pression fiscale et donc de voter un taux égal aux taux de référence.

• Taux TFPB: 27,86 % (part communal 13,60 % + part départemental 14,26 %)

• Taux TFNB: 42,52 %

et précise l'application d'un coefficient correcteur d'équilibrage à 1.331285

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire à l'unanimité.

- Vote les subventions suivantes à l'unanimité :

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Leyviller 1045,50 €

ASL (Association Sportive de Leyviller) 400 €

Gym club 100 €

USEP 89 €

- décide, à l'unanimité, d'imputer la créance de M. Spaeth Grégory, d'un montant de 1926,90 €, au compte 6541 créances irrécouvrables.
- Vote et approuve, à l'unanimité, le budget primitif M 14 2021

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	460 676 €	603 008 €	1 063 684 €
Recettes	460 676 €	603 008 €	1 063 684 €

La commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur la vente de la maison 34 rue
 Saint Jean à Leyviller, section 2 parcelle 344.

A propos des déjections canines. Petit rappel à la loi.

Par mesure d'hygiène publique, les crottes de chien sont interdites sur : les voies publiques, les trottoirs,

les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal.

Ceci est une règle élémentaire de savoir vivre, un devoir de citoyen.

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires, sans compter les risques de chute de personnes.

Ils sont également une source de problèmes et de soucis pour notre ouvrier communal chargé de l'entretien des terrains.

Il est vraiment très désagréable de tondre ou de passer la débrousailleuse sur un terrain « miné » par des crottes de chien. On doit pouvoir se promener sans avoir constamment les yeux rivés au sol pour éviter ces « petits obstacles ».

Nous comptons sur vous.



Aux utilisateurs du City-stade

Afin de préserver la quiétude des riverains du city-stade, voici un rappel des règles concernant l'utilisation de l'aire de jeu multisports et des jeux ludiques.

L'utilisation de l'aire de jeu multisports est autorisée :

en semaine de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures

le dimanche elle n'est accessible qu'à partir de 14 heures durant les mois de mai, juin, juillet et août l'ouverture est prolongée jusqu'à 21 heures

Sont interdits sur ledit terrain:

le pique-nique, les bouteilles en verre...

l'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique etc...

l'usage de tout engin dangereux : pistolets à billes, frondes, pétards...

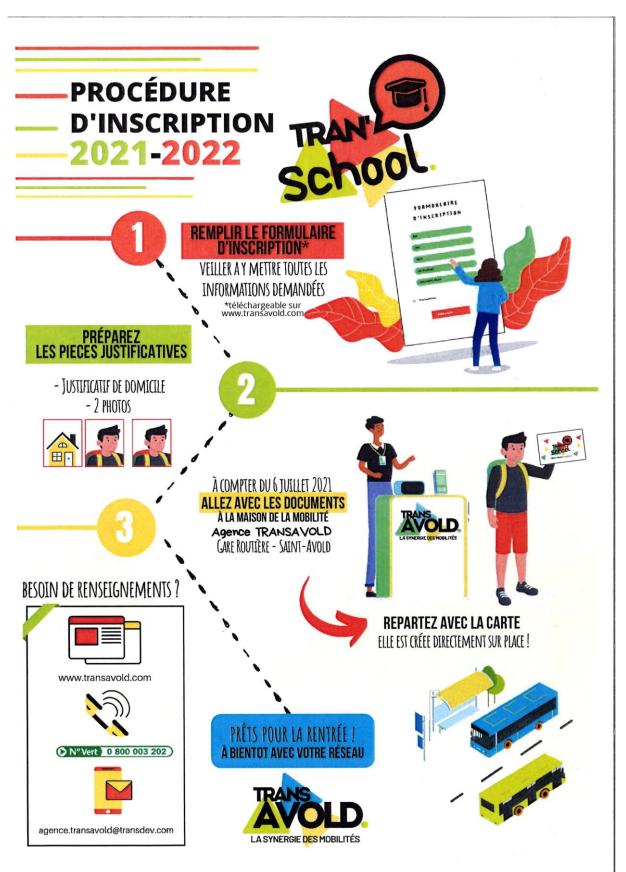
Les déchets tels que les bouteilles en plastique, les papiers d'emballage, les mouchoirs en papier... doivent impérativement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Transport scolaire.

Information à tous les collégiens et à tous les lycéens.

Transavold et son réseau scolaire Transcool vous informe du lancement des inscriptions des cartes scolaires à partir du 6 juillet et ce jusqu'au 20 septembre 2021.

Si vous êtes concernés, vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre.

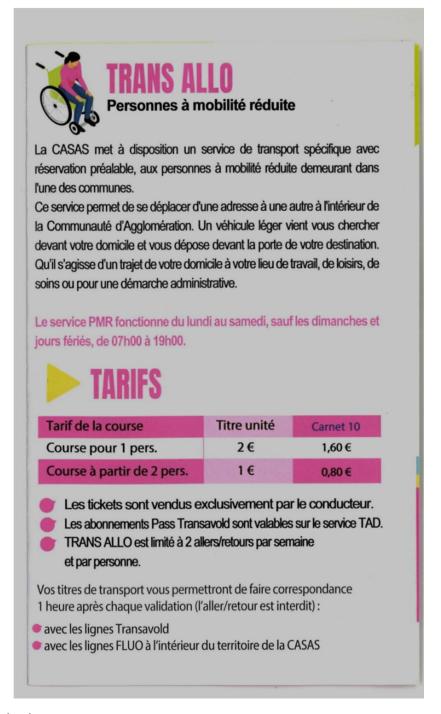


Trans ALLO

Nous vous rappelons que la CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie) met à disposition des habitants de la commune, un service de transport à la demande, avec réservation préalable.

Les jours de fonctionnement de ce service pour la commune de Leyviller sont les suivants : mardi et vendredi de 8H00 à 17H00

La réservation se fait la veille du transport avant 15h00 au 0 800 003 202 (service et appel gratuit)



Trans ALLO personnes à mobilité réduite

La CASAS offre également aux personnes à mobilité réduite demeurant dans la commune, un service de transport spécifique avec réservation.

Un véhicule léger vient vous chercher devant votre domicile et vous dépose devant la porte de votre destination (lieu de travail, de loisirs, de soins ou pour une démarche administrative).

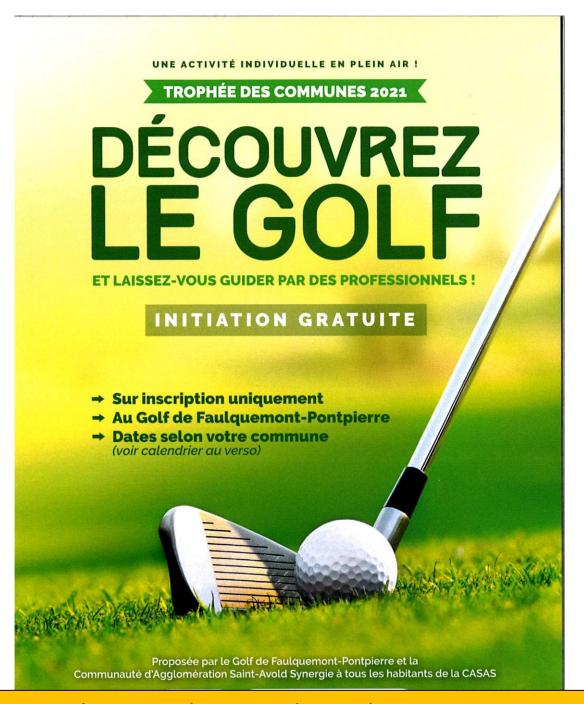
Ce service fonctionne du lundi au samedi, sauf les dimanches et jours fériés de 7h00 à 19h00, il est limité à 2 allers/retours par semaine et par personne.

Découvrez le golf

Le golf de Faulquemont-Pontpierre ouvre gratuitement son green aux habitants de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Pour les habitants de Leyviller désireux de découvrir cette activité, une initiation encadrée par des professionnels leur est proposée le samedi 18 septembre de 9h00 à 10h30 et le dimanche 19 septembre de 15h00 à 16h30.

Inscription obligatoire :- par téléphone au 03 87 81 30 52

- par email: accueil@golf-faulquemont.com



Le conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances!